

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DICOM 9 Marché relatif à des prestations de campagnes téléphoniques de gestion de crises.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer le marché relatif aux prestations de campagnes téléphoniques de gestion de crises attribué par la Commission d'appel d'offres :

- dans sa séance du 15 décembre 2011 : attribution à l'unanimité du lot 1 (campagnes d'émission d'appels) à B2S SAS ;
- dans sa séance du 21 février 2012 : attribution à l'unanimité du lot 2 (prise en charge d'appels entrants) à SA H2A TELEMARKETING ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer le marché relatif aux campagnes de prestations téléphoniques de gestion de crises attribué, comme l'indiquent les rapports d'attribution des offres figurant en annexe :

- lot 1 (campagnes d'émission d'appels) : à l'unanimité à B2S SAS (1, avenue du Général de Gaulle – 92230 Gennevilliers) ;
- lot 2 (prise en charge d'appels entrants) : à l'unanimité SA H2A TELEMARKETING (5, rue Paul Bert – 93581 Saint-Ouen cedex).